



HAL
open science

Protéger les orgues du XIXe siècle, un défi entre usage et conservation

Anne Séjourné, Christophe d'Alessandro

► **To cite this version:**

Anne Séjourné, Christophe d'Alessandro. Protéger les orgues du XIXe siècle, un défi entre usage et conservation. *Monumental : revue scientifique et technique*, 2025, 2025 (1), pp.58-61. <hal-05272775>

HAL Id: hal-05272775

<https://hal.science/hal-05272775v1>

Submitted on 25 Oct 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

Protéger les orgues du XIXe siècle, un défi entre usage et conservation

Anne Séjourné

Chargée de mission pour le patrimoine instrumental

Direction générale des Patrimoines et de l'Architecture

Ministère de la Culture

Christophe d'Alessandro

Directeur de recherche, CNRS

Organiste, église Sainte-Élisabeth-de-Hongrie, Paris III^e

Instrument de musique et objet patrimonial, l'orgue a, dès le Moyen Âge, une vocation instrumentale autant que décorative, semblable en cela aux horloges monumentales. Comme les édifices, les orgues sont en usage continu. Ces objets joués et vivants s'inscrivent dans l'histoire des techniques, de la musique, de l'architecture et du goût, des pratiques culturelles et culturelles. Ils sont des marqueurs archéologiques des temps qu'ils ont traversés et des modes musicales qu'ils ont servies. Ce sont en quelque sorte des monuments constitués de strates sédimentaires matérielles (les techniques et les matériaux) et immatérielles (les musiques et les usages sociaux) (fig. 1 et 2). La France compte environ 8 500 orgues, selon l'Inventaire national des orgues, site Internet participatif porté par l'association Orgue en France et soutenu par le ministère de la Culture depuis 2017¹.

Le dialogue entre conservation et usage est souvent délicat : comment conserver ce qu'on met en marche, ce qu'on use, ce qu'on accorde ? Quel regard est posé sur les « strates » qui composent un orgue ? Comment restaurer ces monuments à l'identité à la fois archéologique et musicale, ces instruments au service de l'interprétation ou de la création ?

L'essor de l'orgue au XIX^e siècle

Le XIX^e siècle est d'or pour la facture d'orgue et sa musique en France, en particulier pendant la monarchie de Juillet en 1830 et le Second Empire jusqu'en 1870. Mais la période n'est pas uniforme. L'Empire et la Restauration sont moins avantageux économiquement. La Troisième République, qui marque un changement de politique religieuse et aboutit à la loi de séparation des Églises et de l'État en 1905, est aussi défavorable.

Le développement de l'instrument au XIX^e siècle est lié aux rites, notamment catholique. À la suite de l'organisation napoléonienne des cultes, les églises réformées puis les synagogues sont bientôt pourvues d'orgues (fig. 3), qui gagnent aussi les chapelles d'hospitals ou de collèges,

les salons privés et les salles de concert (fig. 4 et 5). Paris devient un pôle incontournable pour la facture d'orgue et sa musique, attirant talents et technologies venus d'Angleterre (John Abbey, Charles S. Barker) (fig. 6), d'Allemagne et d'Alsace (Wenner, Mockers), d'Espagne (dynastie Cavallé-Coll) et d'Italie, en plus des héritiers de la facture française d'Ancien Régime (Somer, Dallery, Suret, Lété).

Innovations technologiques et industrielles

À l'aube du XIX^e siècle, les techniques de construction des orgues, restées proches de celles du Moyen Âge, évoluent rapidement sous l'impulsion des progrès mécaniques et scientifiques. En quelques décennies, la force pneumatique (fig. 7) puis la force électrique sont intégrées à la facture d'orgues jusque-là entièrement mécanique.

Entre 1825 et 1840, les innovations portent sur la soufflerie, la mécanique, la boîte expressive et la sonorité des jeux (fig. 8). La traction électrique des orgues apparaît dans les années 1860 à Salon-de-Provence et à Paris, marquant le début de l'usage de l'électricité en musique. Ces technologies, accompagnées de nombreux brevets, permettent la construction d'instruments de plus en plus grands, non sans difficulté pour la conservation de certains matériaux rapidement obsolètes.

L'orgue expressif, ou harmonium, constitue une invention majeure au tournant du XIX^e siècle par l'utilisation de l'anche libre, dont le son est produit par des languettes en métal (fig. 9). La fortune industrielle de ces instruments, cousins de l'accordéon et de l'harmonica, est exceptionnelle, avec des centaines de milliers d'instruments réalisés jusqu'au milieu du XX^e siècle.

L'industrialisation favorise l'émergence de manufactures nationales, Cavallé-Coll et Merklin, ou régionales, comme Debierre à Nantes (fig. 10). Dans ce contexte de circulation de matières et d'idées nouvelles, les factures conservent des identités régionales fortes avec, par exemple, les facteurs Puget dans le Toulousain, Wenner et Maille dans le Bordelais, Magen en Gascogne, Mader à Marseille. La Corse et le Pays niçois se distinguent par la persistance de la facture italienne (fig. 11).

Protéger les orgues du XIX^e siècle

L'orgue est un meuble et un instrument : sa protection peut porter sur son buffet ou sur sa partie instrumentale. Dès 1840, quelques buffets anciens sont classés au titre des monuments historiques, en tant qu'immeubles, avec les édifices qui les abritent. La loi de 1913 relative aux monuments historiques considère désormais les orgues comme des objets mobiliers ou

immeubles par destination. L'intérêt pour la partie instrumentale est plus tardif. En 1933, une commission des orgues est créée au sein de la direction générale des Beaux-Arts. Constituée d'organistes et non plus seulement d'architectes ou d'historiens de l'art, cette commission examine les parties instrumentales pour protéger avant tout celles qui conservent 30 à 50 % de tuyauterie ancienne (XVII^e et XVIII^e siècles). Si l'orgue n'est plus considéré que pour son seul buffet, sa partie instrumentale est encore réduite aux tuyaux. En 1948, la partie instrumentale de l'orgue de tribune de la basilique Saint-Denis conçue par Cavaillé-Coll (1841) – tuyauterie mais aussi mécanique, soufflerie et console –, est classée pour elle-même, comme une œuvre patrimoniale et musicale du XIX^e siècle ; le buffet néogothique ne le sera que cinquante ans plus tard. En 1968, la commission des orgues devient une section de la Commission supérieure des monuments historiques et s'intéresse davantage à l'orgue du XIX^e siècle. La profession de technicien-conseil pour les orgues apparaît. En 1994, l'examen des buffets est rattaché à la 5^e section de l'instance, devenue, en 2017, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture. Sa composition est élargie, incluant des membres issus du monde politique, associatif, scientifique et d'autres domaines musicaux. L'attention portée aux orgues en tant qu'objets patrimoniaux complète le point de vue mobilier de l'architecte et musical de l'organiste.

Fort de l'activité des commissions, un nombre croissant d'instruments est protégé tout au long du XX^e siècle. Si 72 parties instrumentales sont classées entre 1840 et 1969, 1 240 bénéficient d'une protection entre 1970 et 2024, avec un pic de 91 pour la seule année 1980. La répartition territoriale des orgues, dont ceux protégés au titre des monuments historiques, montre d'importantes disparités (fig. 12 et 13). En 2024, parmi les 1 632 orgues protégés au titre des monuments historiques, en partie ou en totalité (soit 19,2 % des 8 500 orgues recensés), 1 312 parties instrumentales sont classées ou inscrites, dont 1 034 ont été construites ou restaurées au XIX^e siècle (plus de 78 % du corpus). Les instruments parvenus jusqu'à nous dans un état antérieur strict sont plus rares, car souvent modifiés pour leur utilisation. Une attention particulière est actuellement portée au patrimoine du XIX^e siècle, dans sa diversité régionale et stylistique, encouragée par la note du 4 août 2023 relative à la préservation du patrimoine religieux au titre des monuments historiques. Entre 2004 et 2024, sur 207 instruments protégés, 172 orgues sont des instruments réalisés ou modifiés au XIX^e siècle, intégrant la production restreinte de facteurs tels que les frères Géhin, les frères Bataille (fig. 14), Oldknow, Herbuté. Des protections thématiques ou géographiques ont permis de repérer des orgues très spécifiques dans le Nord, le Pas-de-Calais ou la Corse.

Sur les 1 034 orgues du XIX^e siècle protégés, 271 facteurs sont identifiés dans les arrêtés de protection de parties instrumentales. Les 39 facteurs les plus notables ont construit ou restauré 70 % des instruments protégés avec, en tête, la lignée Cavallé-Coll (fig. 15) et le facteur Merklin (succédant à Daublaine-Callinet et Ducroquet). Les facteurs Callinet, troisièmes pour le nombre d'instruments protégés (fig. 16), illustrent l'importance du Grand Est, « terre des orgues ».

Quant aux harmoniums, dont 114 sont aujourd'hui classés et inscrits, leur protection est sérieusement envisagée depuis les années 2000, encouragée par la quantité d'instruments, la destruction massive dont ils sont victimes et leur faible valeur marchande.

Restaurer un patrimoine musical vivant

Les avis sur les dossiers de restauration de la commission dans les années 1930-1960 portent sur les travaux urgents exigés par les disparitions ou les démontages au cours des deux conflits mondiaux et les interventions sur les orgues classés durant ses premières années d'activité. L'orgue du XIX^e siècle est alors souvent malmené, modernisé, suivant la doctrine néoclassique qui recherche un type d'orgue apte à jouer le répertoire de toutes les époques et tous les styles. La conservation patrimoniale complète des orgues du XIX^e siècle, en particulier symphoniques, s'est peu à peu imposée, notamment grâce à l'intégration de la commission des orgues au sein de la Commission supérieure des monuments historiques, la diversification de sa composition, la professionnalisation des techniciens-conseils pour les orgues et la prise en compte de la charte de Venise. La formation des organistes et des agents des conservations régionales des monuments historiques, ainsi que les recherches académiques et la sensibilisation menée par les associations dédiées aux facteurs du XIX^e siècle ont également fait évoluer la doctrine de restauration vers un plus grand respect des strates et de la musicalité des instruments du XIX^e siècle.

Alors que les orgues sont protégés et restaurés dans un plus grand souci patrimonial, leur utilisation diminue pour la majorité des instruments dont la destination principale était la musique du culte ; cette baisse n'est guère compensée par les concerts ou les classes d'orgues des conservatoires, en particulier en milieu rural. La question de la mise en valeur de ce patrimoine se pose donc dans des termes toujours nouveaux. La recherche d'un équilibre entre l'usage, qui implique entretien et usure, et la conservation patrimoniale, qui suppose la muséification d'un instrument musical vivant, demeure aujourd'hui comme hier un véritable défi.

A. S. et C. d'A.

Notes

1. inventaire-des-orgues.fr

Légendes

Figure 1

Orgue expressif de Théodore Achille Müller, Paris, 1834. L'orgue expressif à anches libres permet de varier la dynamique du son en contrôlant la pression d'air dans les soufflets. Paris, musée de la Musique.

Ph. Claude Germain. © Cité de la musique – Philharmonie de Paris.

Figure 2

Paris XVI^e, vue générale de la grande salle du Trocadéro avec son orgue symphonique construit par Aristide Cavaillé-Coll à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878, photographie Jacques Boyer.

© Roger-Viollet.

Figure 3

Paris XVI^e, inauguration de l'orgue du palais du Trocadéro, en août 1878, par Alexandre Guilmant, compositeur et organiste, photographie Maurice-Louis Brange.

© Roger-Viollet.

Figure 4

Amiens (Sommes), évacuation de la tuyauterie de l'orgue de tribune de la cathédrale pendant la Première Guerre mondiale. Charenton-le-Pont, Médiathèque du patrimoine et de la photographie.

© Ministère de la Culture/MPP/GrandPalaisRmn.

Figure 5

Paris III^e, église Sainte-Élisabeth-de-Hongrie, tuyauterie du positif de l'orgue, Suret, 1853. L'instrument comprend des jeux de facture encore classique et des jeux nouveaux du XIX^e siècle (voix céleste, kéraulophone, euphone, cor anglais et hautbois à anches libres), photographie Jacques Loubot. Restauration Michel Giroud et Jacques Nonnet, 1999.

© Ph. Christophe d'Alessandro.

Figure 6

Amiens (Somme), cathédrale Notre-Dame, l'orgue de tribune. L'instrument gothique de 1429 a été reconstruit à plusieurs reprises, en préservant buffet et tribune. En cours de restauration (état du XIX^e siècle, complété au XX^e siècle), manufacture Muhleisen et Denis Lacorre.

© Ph. Thomas Monnet.

Figure 7

Châlons-en-Champagne (Marne), orgue de la cathédrale construit en 1849 par John Abbey. Restauration Renault-Menoret, Olivier Robert et Denis Lacorre, 2000-2006.

© Franck Genestoux.

Figure 8

Bastia (Corse), orgue de l'église Sainte-Marie, construit par les facteurs Serassi de Bergame en 1844. Il illustre l'influence italienne en Corse et dans la région niçoise. Restauration Didier Chanon, 1998.

© Ph. Thibaut Noyelle.

Figure 9

Nantes (Loire-Atlantique), église Notre-Dame-de-Bon-Port, orgue de tribune, 1891. Louis Debierre développe une des plus grandes manufactures françaises, organisée de façon industrielle, entre 1880 et 1900. Restauration Nicolas Toussaint, 2021.

© Pierre-Bernard Fourny.

Figure 10

Bordeaux (Gironde), orgue Gaston Maille de la grande synagogue, 1883, l'un des rares éléments du mobilier de l'édifice conservé après son pillage en 1944. Restauration Alain Faye et Stéphane Pesce, 2023.

© Thierry Semenoux

Figure 11

Paris III^e, église Sainte-Croix-des-Arméniens, orgue de tribune Cavaillé-Coll. Récompensé par une médaille d'or à l'Exposition des produits de l'industrie (1844), il est installé dans l'édifice en 1846 et César Franck en est titulaire de 1851 à 1858.

© Ph. Roland Lopes.

Figure 12

Dannemarie (Haut-Rhin), église Saint-Léonard, orgue de tribune Callinet. Cet instrument illustre la facture encore classique de Joseph Callinet en 1846. Restauration Alfred Kern, 1985, et Pascal Meyer (buffet), 2004.

© Ph. Roland Lopes.

Figure 13

Dessin de la machine pneumatique créée par Charles S. Barker pour alléger la résistance des claviers et étendre les dimensions de l'orgue, par Aristide Cavaillé-Coll, 1896. Ce dernier fut le premier à utiliser cette invention à la basilique Saint-Denis en 1841. Paris, Bibliothèque nationale de France.

© BNF.